

Paris, le 9 janvier 2019

Plan national de mobilisation contre les addictions : des constats partagés, mais quelles actions concrètes ?

Le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022, dont la sortie a été repoussée à plusieurs reprises, a été publié hier quasiment en catimini. Le contenu du plan révèle les difficultés d'arbitrage du Gouvernement sur le sujet des addictions et plus globalement sur les enjeux de santé publique. Alors que le plan se base sur des analyses rigoureuses et partagées par tous les acteurs de santé, on en reste malheureusement au stade des déclarations d'intention sans calendrier de réalisation, ni financement, ni dispositif d'évaluation. Par ailleurs, comme l'ANPAA le redoutait, le plan n'est pas à la hauteur pour faire face au 2^{ème} facteur de mortalité évitable qu'est l'alcool en France.

Le plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives étant arrivé à son terme en 2017, la Mission interministérielle de lutte contre les conduites addictives (MILDECA) s'est attelée depuis un an à la rédaction de son nouveau plan. Ce dernier, publié mardi 8 janvier, est le résultat d'arbitrages interministériels. Cause ou conséquence, le plan, alors même qu'il est tout à fait pertinent dans ses constats et analyses, échoue à donner une feuille de route claire de la politique gouvernementale en matière de prévention des conduites addictives.

Si la liste des priorités est clairement établie et révèle une bonne compréhension des enjeux, les objectifs sont en comparaison peu ambitieux et aucun financement n'est annoncé. Par ailleurs, ces objectifs ne se traduisent pas en actions concrètes avec calendrier, pilotes et partenaires à solliciter. De même, aucune mesure d'évaluation n'est annoncée – à noter que le plan précédent n'a pas non plus fait l'objet d'une évaluation. On est ainsi très loin du plan d'actions qu'attendait l'ensemble des acteurs de santé engagés sur la réduction des risques et des dommages liés aux conduites addictives.

L'ANPAA salue néanmoins l'axe fort qui est donné à la prévention, en cohérence avec la stratégie nationale de santé et la plan priorité prévention, ainsi que la prise en compte spécifique de certains publics, notamment les jeunes, les publics les plus vulnérables et les personnes en situation de handicap.

Déception sur le volet alcool, 2^{ème} cause de mortalité évitable en France

Alors que le Gouvernement reconnaît que l'alcool est à l'origine de 49 000 décès prématurés par an, les mesures en la matière se limitent à l'application des règles déjà existantes. L'ANPAA retient l'intention de renforcer les contrôles sur la vente aux mineurs via des opérations de testing, d'augmenter « significativement » la taille du pictogramme « femme enceinte » pour les boissons alcooliques – sans préciser pour autant la taille minimale – et de rendre les avertissements sanitaires plus percutants – sans néanmoins prendre position sur le message proposé par Santé publique France et l'Inca¹.

¹ « Toute consommation d'alcool comporte un risque pour votre santé », rapport d'experts SpF-Inca, mai 2017

Le plan contient également l'objectif de veiller au respect de la réglementation destinée à réduire l'exposition des jeunes à la publicité pour l'alcool. Alors que l'ANPAA est aujourd'hui la seule association à tenter de faire respecter cette réglementation, cette annonce ne peut qu'être bienvenue. Concrètement, le plan aurait pu cependant se prononcer sur la publicité autour des établissements scolaires et sur la régulation de la publicité sur internet et les réseaux sociaux auxquels les jeunes sont particulièrement sensibles.

L'ANPAA regrette également l'absence d'un certain nombre de mesures recommandées par les autorités sanitaires internationales et adoptées récemment dans plusieurs pays européens : instauration d'un prix minimum par unité d'alcool, obligation d'étiquetage des informations nutritionnelles, contrôle du contournement de la loi Evin dans les manifestations sportives et festivals de musique.

De même, le plan ne dit rien sur la fiscalité des premix à base de vin, des boissons qui visent particulièrement les jeunes, ainsi que sur les produits alimentaires à référence alcoolique. Dans le cadre des débats sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS 2019), plusieurs amendements avaient été rejetés par le Gouvernement qui s'était pourtant engagé à traiter ces sujets.

Pour l'ANPAA, ce plan de mobilisation contre les addictions est révélateur du décalage entre les ambitions affichées par le Gouvernement et les actions qu'il est prêt à effectivement mettre en œuvre. Un résultat en demi-teinte qui, encore une fois, montre l'influence des lobbies auprès de l'exécutif.

Contact presse :

Pôle Communication & Plaidoyer
01 42 33 52 89 / 01 42 33 74 86
comm@anpaa.asso.fr

A.N.P.A.A.

20 rue Saint-Fiacre – 75002 Paris

Tél. : 01 42 33 51 04 – Fax : 01 45 08 17 02 – contact@anpaa.asso.fr - [@anpaa_asso](https://www.facebook.com/anpaa.asso) – www.anpaa.asso.fr - [facebook](https://www.facebook.com/anpaa.asso)

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974)